



Délibération 55-10

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNI LE 25 novembre 2010

Collège KERZOUAR
BP 50082
SAINT-RENAN
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame GOVART, principal, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 12 novembre 2010, conformément aux dispositions du Code de l'Education et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 21 membres étaient présents sur les 24 composant le conseil, le quorum est atteint.

Téléphone
02 98 84 23 11

Télécopie
02 98 84 18 93

Mél.
e.0290086l@ac-rennes.fr

adresse

Site internet
<http://pharouest.ac-es.fr/e0290086l/afaccuei.htm>

Objet de la délibération : affectation du reliquat des crédits globalisés .

Exposé de la délibération :

*Considérant le reliquat de 5870,59 € des crédits globalisés des années antérieures , les dépenses actuellement réalisées pour l'exercice 2010, le conseil d'administration propose l'affectation des reliquats selon les modalités suivantes :

a- régularisations de dépenses :

carnets de liaison affectation de 53,64 €

cesc affectation de 50,00 €

b- réaffectation des crédits du solde restant : 5766,95 €

cesc 450,00 €

chapitre A1 5316,95 € COMPTE 6, code de gestion 1CRGL

*Considérant le reliquat de 692,76 € au compte 468623(projet établissement) et les dépenses actuellement réalisées de 350 €, le conseil d'administration propose d'effectuer une DBM de 342,76 € au chapitre J31 code ARTSP

*Considérant les reliquats des comptes 441164(fonds cantine) et 441163 (fonds collégien), le conseil d'administration propose d'effectuer une DBM de 136,19 € aux chapitres 74117 et F65762(fonds collégien) de 75,00 € aux chapitres 74113 et F 65763(fonds cantine)

*Considérant les reliquats au 441162 (subv action d'animation), le conseil d'administration propose d'effectuer une DBM de 133,85 € au chapitre N83

Résultat du vote :

Nombre de votants : 21

Pour : 20

Contre :

Blancs/nuls :

Abstention : 1

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil d'administration,
B. GOVART, Principal

Enregistrement par l'autorité de contrôle